

---

Quelques traces de brigands Vendéens dans les registres de décès de Nantes en l'an 2.

## Description

Lors de certaines recherches historiques, l'état civil est une source à ne pas sous-estimer ; notamment lorsque ces recherches concernent des événements extraordinaires impactant la population locale. Toutefois, quelquefois l'absence d'actes peut interpeller. Comme celui de Vendéens durant les troubles de l'Ouest. Prenons l'exemple des registres de décès dans l'état civil de Nantes vers nivôse an 2. Registres qui furent, précisons-le, consultés de manière indicative et non exhaustive.

## Mise en contexte historique

Cette période est choisie car elle correspond à la fin tragique de la virée de Galerne lors des sanglantes batailles de Nort-sur-Erdre et de Savenay confrontant les restes de l'armée Catholique et Royale avec les troupes Républicaines. Une partie des civils de la zone insurgée avait suivi l'armée Vendéenne lors de son passage de la Loire ; et ceux qui avaient jusqu'alors survécu, soit se terrèrent dans le nord du département, soit essayèrent de regagner la Vendée en tentant de franchir la Loire, ou encore se livrèrent en espérant une hypothétique amnistie. Une multitude fut donc fait prisonnière, et ces enfants, femmes et vieillards rejoignirent dans les prisons nantaises les soldats n'ayant pas été pris les armes à la main (ceux-ci étant généralement dès leurs arrestations fusillés sans procès). Une partie des Vendéens fut déférée dans ces prisons où, même s'ils passaient devant un tribunal révolutionnaire ou une commission militaire, n'avaient quasiment aucune chance d'avoir la vie sauve. Après leur exécution leurs décès ne furent pas mentionnés dans les registres d'état civil, et ils furent inhumés anonymement dans des fosses communes. De plus, à Nantes sévissait Carrier qui, avec l'aide de ses subalternes, avait décidé d'éliminer ces brigands par tous les moyens. Ainsi, à l'automne 1793, il avait commencé à expérimenter la noyade comme méthode d'extermination sur des prêtres réfractaires trop âgés pour la déportation.

Cette quasi inexistence de décès enregistrés dans les registres d'état civil par rapport aux événements sanglants de cette période à Nantes démontre, s'il en était encore nécessaire, la difficulté à chiffrer le nombre de victimes des guerres de Vendée (à lire sur le sujet "Détruisez la Vendée" sous la direction de Jacques Hussenet CVRH 2007). Pour en savoir plus sur des recherches les concernant, voir la page des archives départementales de Loire-Atlantique "[Les condamnés à mort sous la Révolution](#) ." Et, n'oublions pas les ouvrages d'Alfred Lallié, un des premiers à s'être penché sur ce sujet (*Les Noyades de Nantes, Les Prisons de Nantes, La Justice révolutionnaire à Nantes et en Loire-Inférieure...*)

## Les Noyades

Quelques actes de ces prêtres furent enregistrés sur les registres de Chantenay (voir l'article [Des prêtres noyés en Loire et inhumés à Chantenay en 1793](#) sur le site Vendéens et Chouans)

aujourd'hui 27. 9<sup>bre</sup> 1793 Lan 2<sup>e</sup> de la République Française. a été  
inhumé le Corps d'un homme inconnu qui est noyé et a été trouvé dans  
le Riage entre Rochesmaurie et Chant<sup>enay</sup>, et a été reconnu par Claude Allier, maître  
un homme inconnu  
noyé  
(un prêtre)  
ait pu en voir le bras de l'épée qui il étoit Costumé En prêtre ayant sur des  
s'ôte Culote et Bras noire et n'ayant rien sur des qui lui désigne qui  
il étoit, Remarque faite sur le lieu, de tout de quoi nous avons dressé  
de présent acte de décès sur des Registres à l'usage de nos notaires  
Les Termains Cy. sous signature de l'Officier Public

(Arch. Municipales de Nantes, registres des décès de Chantenay-sur-Loire -1793-an 3 – cote 2z 291)  
Mais on trouve aussi, quelques autres actes indiquant des noyades ne semblant pas accidentelles et  
qui nous laissent dans l'expectative.

17<sup>bre</sup> 1793.  
homme  
inconnu  
noyé.  
Le dit jour 17<sup>bre</sup> 1793, à onze heures du Matin, j'ai copié  
littéralement le procès verbal d'out la tenuer suit.  
L'an deux de la République Française une et indivisible le vingt quatre 9<sup>bre</sup> à  
cinq heures du soir, Nous Julien Dupuis Juge de paix du Canton de la Roche de Nantes  
Somme, sur l'avis nous donné qu'un homme noyé aurait été tiré atterré au  
Suhrie, transporté audit lieu, accompagné de deux autres de son district notre  
greffier, de Julien Moreau et Julien Benoit, habitants de l'Hermitage pris pour  
notables, y étant arrivé, nous avons vu et remarqué ledit cadavre couché  
sur le Dos, attaché par un bras et n'ayant aucun harder sur le  
Corps, qu'un morceau de queue à l'épée droite, ayant la tête  
entièrement nette de cheveux, de qui nous a fait présumer, qu'il étoit  
depuis long temps dans l'eau, lequel nous avons estimé être âgé de environ  
trente cinq ans taille de cinq pieds quatre pouces. Ce fait avons  
ordonné que ledit cadavre seroit inhumé dans le cimetière public  
et rapporté notre présent procès verbal. Le 1<sup>er</sup> Signé Dupuis J.  
fait en la Maison Commune de Nantes sous mon Sceau le dit  
jour et au 1<sup>er</sup>. (M. de la Roche)

acte datant du 17 décembre 1793 d'un inconnu noyé ayant un bras attaché  
(victime d'un meurtre ou prêtre noyé ?)

Arch. municipales de Nantes -1793- an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 32

---

décès de vendéens

Image not found or type unknown

acte de décès du 12 décembre 1793 d'un noyé ayant reçu des coups de fusils et de baïonnettes. Un Vendéen n'ayant pas réussi à franchir la Loire ?  
Arch. municipales de Nantes – 1793- an 2 section la Montagne et Scévola – cote 1E 28 f157

Mais, d'autres traces concernant les brigands, (terme donné aux combattants de la Vendée militaire et à leurs familles) existent tout de même, mais elles sont rarissimes !

## Brigands

Voici glanés au fil des registres quelques actes de décès dans les prisons pouvant laisser penser avec plus ou moins de certitudes que c'était des "brigands".

### Prison de l'Entrepôt

Carrier organisa la disparition des Vendéens jetés dans la prison de l'Entrepôt. N'ayant même pas eu droit à un procès, et donc sans laisser aucune trace écrite nominative (pas de registres d'écrou), ceux qui survécurent aux maladies furent soit fusillés après passage devant la commission Bignon installée à Nantes depuis le 29 décembre 1793, soit noyés. Des 8 à 9.000 prisonniers, il y eut peu de [survivants](#).

En fait, trois actes de décès parmi les prisonniers de l'Entrepôt datant du 22 décembre 1793 sont enregistrés à l'état civil. Étant nt certainement les seuls actes officiels avant qu'une chappe de plombs voulue s'abatte sur les horreurs commises entre les murs de cette prison.



2 Nivose 1793  
 inconnu.  
 Detenu.  
 pris sur l'armée  
 des rebelles.

Les dits Jours et au, à dix heures du matin, ont comparu en la Maison commune, Simon du Mais, gardien de la Maison d'arrest sise à l'entrepôt, Section du faubourg, âgé de cinquante ans, Et Joseph Méreau Commisfonnaire de l'édite Maison d'arrest, y demeurant, lesquels M'ont déclaré que, un homme reconnu pour être de la paroisse des bruns, âgé de viron vingt cinq ans, est mort hier à Midi, en la dite Maison d'arrest, d'après cette Déclaration et le procès verbal de Claude le Fontaine Commisfonnaire de police qui s'est assuré du décès du dit inconnu Sans pouvoir le procurer d'autres Renseignements, j'ai rédigé le présent acte que le premier comparant a signé avec moi, le second, ayant déclaré ne savoir. Signé. Magt de quarante ans.

Gaignard  
 Off. public

2 Nivose 1793.  
 inconnu,  
 Detenu.  
 pris sur l'armée  
 des rebelles.

2 Nivose 1793.  
 Les dits Jours et au à dix heures du matin ont comparu en la Maison commune, Simon du Mais, gardien de la Maison d'arrest sise à l'entrepôt, Section du faubourg, âgé de cinquante ans Et Joseph Méreau Commisfonnaire de la dite Maison, âgé de quarante ans y demeurant, lesquels M'ont déclaré qu'un homme, âgé de viron cinquante ans, est mort hier matin, en la dite Maison d'arrest. D'après cette déclaration et le procès verbal de Claude le Fontaine Commisfonnaire de police, qui s'est assuré du décès du dit inconnu, sans pouvoir le procurer d'autres Renseignements, j'ai rédigé le présent acte que le premier témoin a signé avec moi le dit Jours et au, le second, a déclaré ne savoir. Signé.

Gaignard  
 Off. public



2 nivôse 1793.  
François  
pruhomme  
Détenu.

REGISTRE

Les dits jours Et au dix heures du matin ont comparu  
en la Maison Commune Simon Dumais, gardien de la Maison  
D'arrêt, fise à l'entrepôt, Section du faubourg, âgé de cinquante  
ans, Et Joseph Mercier commissaire de la dite Maison  
D'arrêt, y demeurant, lesquels M<sup>ons</sup> ont déclaré que François  
pruhomme, de tourmentin, âgé d'environ trente ans est  
décédé dans la dite Maison D'arrêt, hier dix heures  
du matin. D'après cette déclaration et le procès verbal de  
Claude la Fontaine commissaire de police qui s'est  
fait de ce décès, du dit pruhomme, j'ai rédigé le présent acte  
que j'ai signé avec le premier comparant. Les dits  
Simon le second ayant déclaré ne savoir signer âgé  
quarante ans.

Galignard  
Public

les trois actes Arch. municipales de Nantes – 1793- an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 32 f.97

## Prison du Bouffay

Sur les registres de décès de l'état civil de Nantes, on retrouve régulièrement mention de civils décédés au Bouffay sans que les raisons de l'emprisonnement soient indiquées (détenus de droit commun, suspects...), pour connaître le motif d'incarcération, il faut consulter les registres d'érou de la prison qui sont consultables aux Archives départementales en série L).

Voici quelques actes de civils :

Julien  
Bery.

Le Dix. Sept. Nivose, au Second de la République  
à huit heures du soir, devant moi Juvénal Baptiste Saffré  
officier public, élu pour constater l'état civil des citoyens  
ont comparu en la maison commune, Marie Piffreau &  
Magdeleine Musseau, les deux âgées d'vingt sept ans  
& Journalières à la maison, d'Artois du bouffoy & d'Annoirent,  
Lesquelles m'ont déclaré que, Julien Bery, Laboureur,  
natif d'Arthon district de plainbois, ou ex département, est  
décédé en ladite maison d'Artois ce jour à quatre heures  
du matin, âgé d'environ cinquante cinq ans. D'après cette  
déclaration & Le procès Verbal d'Artoine Cachet, Commissaire  
de police qui est assuré du décès dudit Julien Bery, j'ai  
Redigé Le présent acte sous mon Seing Lesdits jour  
& an, les comparants ont déclaré ne savoir signer.  
Saffré, offic. public



Mathurin  
Mouard.

Le dix Sept Nivose, au second de la  
Republique, à huit heures du soir, devant moi Jean  
Baptiste Saffre officier public, élu pour constater l'état  
civil des citoyens, ont comparu en la maison commune  
marie Giffetaine & Magdelaine, toutes âgées de vingt & sept  
ans & journalières de la maison d'arrêt du bouffay de Nantes  
Lesquelles m'ont déclaré que Mathurin Mouard, de la paroisse  
district d'ancenis en ce département, âgé d'environ quarante  
ans, est décédé en la dite maison d'arrêt ce matin vers deux  
heures. D'après cette déclaration & le procès verbal d'antoinette  
Cachet Commissaire de police, qui s'est assuré du décès  
dudit Mathurin Mouard, j'ai rédigé le présent acte  
que j'ai signé Lesdits Jour & au, Les comparantes  
ont déclaré ne savoir signer. Saffre Officier public

Arch. municipales de Nantes -1793- an 2 section La Montagne et Scévola – cote 1E 55 f.7

comparés en la maison commune marié Piffreau  
 & magdelaine Musseau, tous deux âgés de vingt  
 sept ans & demeurant à la maison d'archet du Bouffay  
 de Nantes; de quelle minute il a été vu & vu  
 par le sieur Hespau; de saint Vincent, District des Sables, -  
 mort au dit Bouffay ce jour; âgé d'environ trente ans.  
 D'après cette déclaration et le procès verbal d'autorité  
 cachet Commissaire de police qui s'en est assuré en  
 vertu dudit Hespau, j'ai rédigé le présent acte  
 sans avoir pu me procurer d'autres renseignements  
 sous mon sceau le dit jour & au, les comparants  
 ont déclaré me avoir Signés. Jaffré B. Off. Public

Cécilien  
 Hespau.



Six Nivernais, anciens de la  
 République, à l'insti de devant moi, Jean Baptiste  
 Jaffré officier public, élu pour constater l'état civil des  
 Citoyens, ont comparé en la maison commune, marié  
 Piffreau & magdelaine Musseau, les deux âgés de vingt  
 sept ans, & demeurant à la maison d'archet du Bouffay de  
 Nantes, y demeurant, lesquelles m'ont déclaré que adrien  
 Hespau, de saint Vincent District des Sables département de  
 Vendée, âgé d'environ quinze ans, mort en ladite maison  
 d'archet le vingt un de ce mois. D'après cette déclaration & le  
 procès verbal d'autorité cachet Commissaire de police, qui  
 s'en est assuré dudit Cécilien Hespau, j'ai rédigé le  
 présent acte sous mon sceau le dit jour & au, les  
 comparants ont déclaré me avoir Signés.  
 Jaffré B. Off. Public



Arch. municipales de Nantes- an 2 section La Montagne et Scévola- cote 1E55 f32

*Jean Siron*

Le vingt neuf nivose l'an Second de la République  
à neuf heures du matin, devant moi Jean Baptiste Saffré  
officier public, élu pour constater l'état civil des Citoyens  
ont comparu de la Maison Commune, Marie Piffetau et  
Magdelaine Musseau, toutes deux âgées de vingt sept ans  
journalières à la Maison d'arrêt du bouffay, y demeurant  
lesquelles m'ont déclaré que Jean Siron, de la dite  
province de Normandie, âgé d'environ vingt trois ans, est  
mort de la dite maison d'arrêt le vingt cinq de Cemoir.  
D'après cette déclaration et le procès verbal d'Antoine  
Cachet commissaire de police qui sert à pureté du décès du  
dit Siron j'ai rédigé le présent acte sous mon sceul  
Dite jour et an, Les comparantes ont déclaré ne s'en  
Signer.

*Saffré Bouffay*

Le vingt neuf nivose l'an Second de la République

*Sivore,  
Bouffay*

Le Citoyen Nivon, ancien de la République, à trois heures du soir, devant moi Jean Baptiste Saffre, officier public, et pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en la maison commune, Marie Piffetier & Magdelaine Musseau, les deux âgées de vingt sept ans & Journalière en la maison d'arrêt du Bouffay d'en haut, y demeurant lesquelles m'ont déclaré que *Sivore Bouffay* Laboureur, de la paroisse de *Sivore*, District d'ancenis en ce département, est décédé le 18. dernier en la dite maison d'arrêt âgé d'environ vingt ans. d'après cette déclaration & le procès verbal d'autopsie cachet commissaire de police, qui s'est assuré du décès dudit *Sivore Bouffay*, j'ai rédigé le présent acte sous mon sceau. Lesdits jour & au, les comparantes ont déclaré ne savoir signer.

*Saffre Off. Public*

Arch. municipales de Nantes- an 2 section La Montagne et Scévola – cote 1E55 f39

Il existe plusieurs autres actes de civils décédés au Bouffay durant cette période, et il est tout aussi difficile sans recherches complémentaire à déterminer s'ils étaient des brigands ou non.

## Les prisons flottantes

Sont aussi quasiment absents dans les registres de Nantes, les décès dans les galiotes transformées en prison, sauf ...



Le vingt six Nivose, l'an Second de la République  
autsinette à quatre heures du soir, devant moi, notaire  
marie Roubeau, surnommé officier public, Et pour constater le état civil  
des citoyens, ont comparu à la Maison Commune,  
4.° Chaudrier. Julien Pichon Charpentier, âgé de trente cinq ans,  
demeurant Section de Brutus, quai palamede, et  
Therese Prosperand femme d'un pajot portefaix, âgée  
de trente huit ans, demeurant ditte Section Rue de  
l'Hermitage; lesquelles m'ont déclaré que autsinette  
marie Roubeau, veuve de nicolas Jean Damien, —  
Chaudrier, native de sainte rose de leogane en  
amerique île et Côte saint Domingue, demeurant  
ordinairement en cette Commune Section de la liberté  
Rue felix est décédée à bord de la galiotte Louise  
amare audit quai palamede ou elle étoit détenue  
le vingt quatre de lemois, âgée de cinquante  
cinq ans, d'après cette déclaration et le procès —

Image not found or type unknown

Décès dans la galiote Louise Marie d'une résidente nantaise originaire de Saint-Domingue  
Arch. municipales de Nantes – an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 61 f.12





Décès - Gaignard  
Le onze Messidor, an deux de la République une  
et indivisible, à cinq heures du soir, devant moi, Mathurin -  
Gaignard, officier public, élu pour constater l'état civil des  
citoyens, ont comparu, en la maison commune, Marie -  
Françoise Louin gardienne de la maison d'arrêt dite Luzeau.

146  
Louis Charles  
Duchassaing  
d'enfant, âgé de quarante cinq ans, et Jeanne Guibert  
garde-malade, âgée de cinquante trois ans, demeurant  
Section de la Combrèze de la commune, lesquelles m'ont  
Déclaré que Louis Charles Duchassaing, né à cidessous  
Saint Léonard de cette commune, ~~ancien~~ chef d'épélagie  
La Roche Saint-audré, cidessous chef d'écadre, est décédé  
ce jour à midi, en la dite maison d'arrêt où il était détenu,  
Cité de quatre-vingt-sept ans. d'après cette déclaration  
Et le procès verbal de Charles Pierre Aubard, commissaire  
de police, qui s'est assuré d'identité dudit Louis Charles  
Duchassaing, j'ai rédigé le présent acte le dit jour 8  
an, sous le sceau de la première comparante et Louis,  
La seconde a déclaré ne savoir signer. Deux mots rayés  
mbr. /  
et Louis Louis  
Gaignard

Arch. municipales de Nantes -section Voltaire et Brutus an 2 – cote 1E 61 f14961 f149

Notons, que toutes les prisons nantaises ne sont pas représentées dans ces quelques actes, faute d'actes trouvés jusqu'ici.

## Les enfants Vendéens

Lorsque les maladies contagieuses sévissant dans l'Entrepôt et décimant aussi le personnel commencèrent à se répandre auprès de la population nantaise, la prison fut fermée. Les quelques enfants encore survivants furent logés chez l'habitant. Malheureusement, un certain nombre ayant vécu des mois d'horreur ne survécurent pas.



François  
Sepellétier  
& Pierre  
Geoffroyon.

Le huit Pluviose, L'an deux de la république une & indivisible, à huit heures du matin, devant moi, notaire Gaignard, officier public, élu pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en la maison commune Jean Baptiste Boulard, fils négociant manufacturier, âgé de trente ans, demeurant, quai D'urbeck, section ~~Voltaire~~ Voltaire et de Jean Marie aîné, commis, âgé de trente six ans, demeurant rue du chapeau rouge, lesquels m'ont déclaré que, François Sepellétier, natif de la paroisse de la plaine et Pierre Geoffroyon natif de la paroisse de la chapelle, sont décédés cette nuit dans la demeure du premier comparant, âgés l'un de onze ans et demi, et le second de dix ans: les dits enfants ayant été retirés de l'hospice avec permission du comité révolutionnaire. D'après cette déclaration et le procès verbal de Antoine Cabot, commissaire de police, qui s'est assuré des décès des dits enfants, j'ai rédigé le présent acte, que les comparants ont signé avec moi, le diti jour et au lieu susdit, et dont le contenu est conforme à la vérité.

*si aut, quo tempore et diebus*

*de* François Gaignard  
notaire public

Arch. municipales de Nantes – an 2 section Voltaire et Brutus- cote 1E 62 f.23

Pierre  
Bernard

Ledit pluriel au douo de la république une et indivisible  
à six heures et demi du soir, devant moi et thaurin  
Gaiquard officier public, élu pour constater l'état civil  
des Citoyens, ont comparu en la maison, Communice Louis  
Diet Batelier, âgé de vingt quatre ans et Charles Lurot,  
aussi batelier, âgé de trente six ans, demeurant dans le  
bateau amarré à la calle des Salorges, les quels  
m'ont déclaré que Pierre Bernard né en le district de  
Cholet retiré par eux de l'entrepot avec permission  
du Comité révolutionnaire est décédé cette nuit dans  
leurs dits bateaux, âgé d'environ deux ans. D'après  
cette déclaration, et le procès verbal d'autour de l'acte  
Commissaire de police qui s'est passé du décès  
du dit enfant, j'ai rédigé le présent acte sous mon  
seing les dits jour et an. Les comparant ont  
déclaré ne savoir signer.

Gaiquard  
Off. public

Arch. municipales de Nantes – an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 62 f.24



Cherese  
 arneau.

Moi Mathurin Gaignard, officier public élu  
 pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu  
 à la Maison Commune, Jean Pierre Dugast  
 acbergiste, âgé de trente sept ans, Et Marie  
 Coutay sa femme, âgée de trente deux ans,  
 demeurant à la Section de Voltaire à Chezine  
 lesquels ont déclaré que Cherese arneau,  
 native de Cholet département de Maine et  
 Loire retirée de la Maison de Detention de  
 l'entrepost, est décédée à la demeure de  
 comparant, hier à quatre heures du soir âgée  
 de quatre ans. D'après cette déclaration et  
 le procès verbal d'Antoine Lasset Commissaire  
 de police qui sert apure d'avec de la dite  
 arneau, j'ai rédigé le présent acte sous mon  
 Seing le dit jour et au, les comparants  
 ont déclaré ne savoir signer. Gaignard  
 Off. public

Arch. municipales de Nantes – an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 62 f.28

Off. Public

Le vingt cinq pluviôse an deux de la République  
 une et indivisible, à neuf heures du matin, devant  
 moi Mathurin Gaignard officier public, élu

pour constater l'état civil des Citoyens, ont soussigné  
 ont soussigné au domicile d'une Rivache femme  
 alors journalier, âgé de quarante un ans et femme  
 Projeau journalière, âgée de vingt cinq ans demeurant  
 rue Verrière section la Geste, lesquelles m'ont  
 déclaré que Jean Bourgeois, natif de Châtea  
 fils de Jean Bourgeois tailleur enfant retiré de  
 l'hospice et confié par le Comité révolutionnaire  
 au citoyen Brutus, manufacturier de tabac  
 demeurant quai du Bas section Voltaire chez le  
 quel le dit enfant est décédé hier soir à trois  
 heures de l'après midi. D'après cette déclaration et le  
 procès verbal d'autopsie fait par le commissaire de  
 police qui s'est assuré du décès du dit enfant, j'ai  
 rédigé le présent acte sans aucun sursis, sans autres  
 renseignements, les dits jour et an.

Gaignard  
J. J. J.

Arch. municipales de Nantes – an 2 section Voltaire et Brutus – cote 1E 62 f.31/32



Louis  
 Servidieu  
 enfant, Acteur  
 de l'entrepôt.

Et vous voulez, au nom de la République une & indivisible, à l'insti, devant moi, malheureux gaiguand, officier public, et pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en la maison commune, ~~Le~~ Jean Bru, Laboureur âgé de trente sept ans & Marie Simon sa femme, âgé de trente ans, demeurant section de Brutus à pillu, —  
 Lesquels ont déclaré que Louis Servidieu, natif de Beaubien, près Angers, département de Maine & Loire, — enfant Acteur de l'entrepôt par ledit Jean Bru; par permission du Comité révolutionnaire, est décédé en la demeure de — comparant ce matin à cinq heures, âgé de deux ans & demi; d'après cette déclaration, quel's témoignages ont certifié véritable, J'ai rédigé le present acte sur

sous mon sceu & ledit Jour & an, les comparants ont déclaré me l'avoir signé. un mot Bayé nul.

Gaiguand  
 Off. public

Arch. municipales de Nantes an 2 – section Voltaire et Brutus – cote 1E 62 f.37/38

Arch. municipales de Nantes an 2 – section Voltaire et Brutus – cote 1E 62 f.37/38

Voici quelques autres traces glanées de Vendéens au fil de différents registres de ces jeunes malheureux.

Louis Viaud off. public

aujourd'hui 29 pluviôse l'an deuxième de la République française a été inhumé le corps de René Boissin âgé de 12 ans décédé de typhus au village des garons à la demeure de Jeannot Farinier âgé de 36 ans. L'on a vu décéder à l'âge de ceux qui avoient suivi l'armée des Rebellés. Revoltés de la paroisse de Meny près Saint Florent fils de Jacques Boissin et de Gaudet trois témoins présents René Meeon âgé de 35 ans journalier à la fourmillère, Pierre Bourasseau âgé de 33 ans demeurant à la manne perrier.

Verification faite sur le lieu de tout ce qui nous a été déclaré par l'acte de décès sur les registres à ce destinés sous notre sceau. Les témoins ne signant Louis Viaud off. public chargé des registres

L

8  
René Boissin  
Refrille

Arch. municipales de Nantes – Registres de Chantenay-sur-Loire – cote Z2 291 f13

J. P. Madiot  
off. public

Siquier

Le douze nivôse l'an sixième de la République l'ère vulgaire 1<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> 1796 à trois heures du soir, devant moi Jean Baptiste Madiot membre du conseil général provisoire de la Commune de Nantes, Département de la



Loire  
pour  
Ber  
en l'annexion  
aubreyite, âgé de cinquante  
Cormier son épouse, âgée de quarante trois ans,  
Demeurant à l'union Sainte Elizabeth qui porteur  
Lequel a mont déclaré que vers la brume hier soir  
un jeune homme d'environ quinze ans se présenta à leur  
porte accablé d'innocence, qu'ils ont accueilli par huma  
té, lequel est mort comatue à quatre heures. D'après  
Celle déclaration le procureur verbal de Claude la fontaine  
Commissaire de police qui est a l'heure du décès dudit  
J'ai rédigé le présent acte que le procureur verbal a signé  
avec moi le dix jour et au, et à la fin d'écrit et déclaré ne le savoir  
- J. C. Madec  
Commissaire de police

Inconnu.

Arch. municipales de Nantes an 2- section Fraternité et Agriculteurs – cote 1E 51 f2/3

Ce ne sont que quelques actes relevés de Vendéens au gré des recherches, sur cette période noire de Nantes. Prochainement, quelques glanes seront consacrées aux Républicains concernant la même période.

Pour aller plus loin : [Glanes Historiques : Échos des Guerres de Vendée dans un journal anglais](#)

### Categorie

1. Glanes/Petites découvertes
2. Guerres de Vendée
3. Révolution française

### Tags

1. actes de décès
2. Guerre de Vendée
3. Nantes
4. Révolution

### date créée

22/03/2021

### Auteur

christelle-augris